



**Communiqué de presse  
Cosne sur Loire, le 09/09/10**

## **Tri sélectif des DEEE sur la Communauté de Communes Loire et Nohain 131 tonnes collectées en un an !**

Depuis 2006, la filière des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) a été créée pour capter ce flux de déchet et le traiter dans le respect de l'environnement et dans l'objectif de valoriser ces matières usagées. C'est pourquoi en juillet 2009, la Communauté de Communes Loire et Nohain a mis en place sur sa déchèterie, en partenariat avec l'éco-organisme Eco-systèmes, le tri sélectif des DEEE.

### Les DEEE, c'est quoi ?

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) se composent de 4 grandes familles :

- les GEM HF : Gros Electro-Ménager Hors Froid (lave-linge, cuisinière, four, radiateur, ...)
- les GEM F : Gros Electro-Ménager Froid (réfrigérateur, congélateur, cave à vins, ...)
- les Ecrans (télévision, écran d'ordinateur fixe, ordinateur portable, ...)
- les PAM : Petits Appareils en Mélange. Il s'agit des appareils électriques qui ne rentrent pas dans les 3 autres catégories (petit électroménager, audio/vidéo, informatiques, outillage, jouets/loisirs)

### Comment évacuer mes DEEE ?

Pour les particuliers qui ont des DEEE à évacuer, plusieurs solutions existent :

- dans le cadre de l'achat d'un appareil de renouvellement, rapporter l'ancien appareil dans le magasin : c'est le principe de la reprise « 1 pour 1 ».

- si les appareils sont en état de marche, prendre contact avec des associations qui pourront réparer, si besoin, votre appareil et le revendre : c'est le principe du réemploi par l'intermédiaire de l'économie sociale et solidaire.

- les ramener à la déchèterie communautaire où ils seront stockés puis transportés et traités dans les filières dédiées à ces déchets. En cas de doutes ou d'interrogations, se renseigner auprès des gardiens de déchèterie.

### Que deviennent mes DEEE ?

Les DEEE collectés sur la déchèterie sont acheminés vers des sites de traitement pour y être dépollués puis recyclés. Le traitement de ces déchets permet d'obtenir des matières premières secondaires (ferraille, métaux non ferreux, plastique, verre, etc.) essentielles pour économiser les ressources de notre planète.

Pour l'année 2009 (de juillet à décembre), la collecte sur la déchèterie de la communauté de communes a permis de ramasser 60.895 T de DEEE, ce qui représente plus de 7 700 appareils.

Cette collecte a permis d'éviter l'émission de 37.5 tonnes de CO<sub>2</sub> par rapport à la production de métaux à partir de la matière vierge et a contribué à l'obtention de matières premières secondaires, à savoir 24 tonnes de ferraille, 8.4 tonnes de plastique, 5.9 tonnes de métaux non ferreux et 7.2 tonnes de verre.

Elle a aussi permis de neutraliser les substances potentiellement dangereuses présentes dans les DEEE ; il s'agit de mercure, de gaz, de piles et de batteries, de tubes cathodiques,... Ces substances représentent 8.91 tonnes.

Après un an de mise en place (juillet 2009 – juillet 2010), la déchèterie a permis de collecter 131.021 tonnes de DEEE.

### Pour en savoir plus

Pour connaître les points de collecte à proximité de chez vous, consulter le site internet [www.collectons.org](http://www.collectons.org) et pour en savoir plus sur la filière consulter le site [www.eco-systemes.fr](http://www.eco-systemes.fr)  
Vous trouverez également un aide-mémoire sur le tri des DEEE sur le site internet de la Communauté de Communes Loire et Nohain [www.cc-loire-nohain.fr/tri\\_selectif.htm](http://www.cc-loire-nohain.fr/tri_selectif.htm)

### **Contacts :**

#### **Communauté de Communes Loire et Nohain**

M. Crouigneau

Tél : 03 86 26 08 52

Mail : [gcrouigneau@loire-nohain.org](mailto:gcrouigneau@loire-nohain.org)